



# L'élagage

La campagne d'élagage fait des étincelles. Alors que les opposants crient au massacre, Pascal Coste reste droit dans ses bottes et défend sa mesure.

■ Pascal Coste

## « Si c'était à refaire, je referai la même chose »

Lancé en septembre 2017, le plan d'élagage porté par le conseil départemental s'achèvera en 2021. À cette date, les vingt-huit mille propriétaires auront dû effectuer ces travaux.

**S** i un vent de contestation semble souffler sur le plan d'élagage lancé en septembre 2017 par le conseil départemental, le président Coste, lui, reste droit dans ses bottes et défend cette campagne inédite d'élagage en bordure de trois mille sept cents kilomètres de routes départementales.

### [ Longévité du réseau ]

Une opération qui a un triple objectif. « La priorité de ce plan est d'améliorer la longévité des routes départementales. On estime à 30% la durée de vie d'une route élaguée. Cela repousse ainsi de cinq années le besoin de réhabilitation d'un tronçon dégradé. On consacre chaque année quatorze millions d'euros sur le réseau routier, mais, pour améliorer l'état de nos routes, il faudrait investir vingt millions d'euros et augmenter les impôts. Pas sûr que les Cotésiens apprécieraient. Nous avons donc préféré limiter nos investissements en la matière en appuyant sur la durée de vie de nos routes », explique Pascal Coste qui, avec ce plan, souhaite également améliorer la sécurité des automobilistes qui empruntent le réseau départemental.

### [ Sécurité des automobilistes ]

« Les statistiques montrent que 51% des accidents de circulation se déroulent sur des routes humides. En élaguant, on réduit l'humidité, mais aussi le gel et l'enneigement », argumente le président. Une campagne d'élagage qui s'articule avec celle du déploiement de la fibre optique, dont une bonne partie de ce réseau emprunte les infrastructures aériennes qui longent le réseau routier départemental. Si cette campagne d'élagage facilitera incontestablement les travaux de déploiement de la fibre optique, pour le président du conseil départemental, ce n'est pas l'objectif premier. Pour preuve, les travaux d'élagage doivent être menés des deux côtés de la route. « Nous avons fait coordonner ces deux campagnes pour permettre aux propriétaires d'effectuer ou de faire effectuer ces travaux dans de meilleures conditions. Car, même si ce n'est pas élagué, nous déploierons la fibre. En revanche, si l'arbre d'un propriétaire venait à tomber sur la ligne, il en irait de sa poche. »

Les vingt-huit mille propriétaires concernés par cette opération ont reçu, dès le mois de septembre dernier, le premier des trois courriers envoyés par le conseil départemental dans lesquels il rappelle les obligations légales en la matière, fixe le calendrier



Pour Pascal Coste, élaguer les routes permet de garantir la longévité de la route et la sécurité.

et précise les modalités (lire page suivante).

Une campagne d'élagage qui n'a pas manqué de faire réagir certains propriétaires et professionnels (lire page suivante) qui se sont réunis en collectif pour dénoncer « un massacre d'arbres », des coupes illégales, la destruction du paysage, des accidents corporels, un coût trop élevé, des aides financières qui arrivent trop tard, etc.

Un vent de contestation qui ne fait pas fléchir le président Coste. « Certains propriétaires se sont aperçus qu'ils n'avaient pas respecté, au moment de la plantation, le règlementation en vigueur. De ce fait, ils ont dû abattre des arbres parfois âgés. Après, le droit à la propriété doit être respecté. Abattre ou élaguer un arbre sur sa propriété doit rester un choix individuel », contre-attaque le président Coste qui est vert debout contre les accusations de destruction du paysage ou des corridors écologiques. « Ce n'est pas en élaguant les bords de routes que nous allons détruire le paysage. Cette opération le modifie tout

au plus. Et ça n'a rien à voir avec les plantations de résineux qui ont dénaturé la forêt cotésienne en plantant de manière obsessionnelle des sapins là où l'on avait des landes et des haies et ce sans que personne ne s'en émeuve. »

Concernant les coûts de l'opération pour les particuliers, qu'il invite à la plus grande prudence s'ils décident d'effectuer eux-mêmes ces travaux : « nous ne sommes pas tous bûcherons », poursuit Pascal Coste avec le chiffre de un à cinq euros le mètre. « Pour mener à bien ces travaux et limiter les coûts, nous avons proposé aux propriétaires d'effectuer ces travaux de manière groupée », poursuit Pascal Coste qui souhaite préserver les arbres qui ne posent pas de problème mais reste fidèle à sa feuille de route. « Si c'était à refaire, je referai la même chose, mais un an plus tôt. »

**INFO +**

elagage@normandie.fr  
ou 02.35.53.93.93

Télèveil SAUVERRIE

Mobilisation

# Les opposants dénoncent un massacre

Chênes, châtaigniers, hêtres, des milliers d'arbres ont fait les frais de la campagne d'élagage initiée par le département. Certains propriétaires n'ont pas hésité à sortir les tronçonneuses et à couper court, voire ras. Des voix s'élèvent pour dénoncer un massacre et réfuter les arguments avancés par le conseil départemental.



Pour les opposants, cette campagne d'élagage signifie les premiers coupes.

**C**onstatation, c'est le mot qui revient sans cesse dans la bouche de Jean-Jacques Dessus, fondateur du collectif Défense de l'environnement arboré de nos routes bocalières (Devalin). « Quand je vois ces routes, je suis consterné », explique-t-il pour résumer les coupes d'arbres réalisées le long des routes bocalières dans le cadre de la campagne d'élagage lancée par le conseil départemental. Constaté comme de nombreux intervenants concernés ou non ayant signé le pétition au sein du collectif Devalin. Des signataires qui dénoncent les « massacres », des paysages caractéristiques déformés ou encore « une abomination écologique ».

### [ Une méthode contestée ]

Si les opposants à cette vaste campagne se dressent contre le défillement des abords des routes bocalières, ils contestent aussi la méthode, notamment l'opération faite aux propriétaires dans le courant du 8 septembre dernier. « En préparation des travaux de déploiement du projet 100% libre 2021 (...), cet entretien préventif devient impératif. C'est pourquoi, à l'approche de la période hivernale qui est propice aux travaux d'élagage et d'éclaircie, j'ai souhaité mettre l'accent sur les obligations et vous permettre d'engager les coupes utiles avant les hivers. » Le courrier stipulait également que les travaux pourraient être réalisés en cas de manquement par la collectivité à la charge des propriétaires ruraux.

« Le délai était beaucoup trop court, c'était impossible pour beaucoup de gens », souligne Jean-Jacques Dessus, avant de préciser que, face à ce courrier, des gens ont pris peur. Certains ne pouvant procéder eux-mêmes à l'élagage ou n'ayant pas les moyens de faire appel à un professionnel, ont alors choisi de procéder à une coupe rase, mettant ainsi par terre des arbres parfois centenaires.

### [ Contestation et incompréhension ]

Par ailleurs, dans ce même courrier où étaient également mentionnées les parcelles concernées, les propriétaires ont pu découvrir un schéma précisant l'élagage recommandé pour protéger les chaussées. Un schéma contesté, comme l'évoque sur son site Internet La Société pour la protection des paysages et de l'esthétique de la France : « Selon le département, les arbres doivent être élagués "en chapeau",

Mais c'est au moyen de toutes les styles professionnelles et esthétiques de l'élagage. Une telle qui n'empêcherait pas pour les détracteurs de la campagne la présence de feuilles sur les chaussées, comme la réputation des arbres ou encore la dégradation des routes qui ne sont plus protégées du soleil aux beaux jours.

Environnementaux, économiques ou esthétiques, les arguments des opposants à cette campagne d'élagage sont nombreux, mais surtout prioris la contestation et l'incompréhension. À Lagaudrie, Paule-Marie Dupuyrouy a reçu, elle aussi, le courrier du 8 septembre lui demandant de procéder à l'élagage d'arbres sur l'une de ses parcelles. « Ce sont des arbres qui sont très beaux, plantés vers 1940. Ce n'est qu'un cas parmi d'autres, mais il est significatif, car c'est la route qui mène au manoir de Bécou », explique la propriétaire du site reconnu comme « zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique ».

### [ L'opposition s'organise ]

Si l'incompréhension prime chez certains propriétaires face à cette décision départementale, les arguments avancés par la collectivité ne trouvent pas forcément écho. « Le premier courrier met en avant le déploiement de la filière, le second la sécurité routière et la longévité des routes », détaille Jean-Jacques Dessus. Ne se revendiquant d'aucun courant politique, ce dernier comme Paule-Marie Dupuyrouy déplorait surtout le bouleversement des paysages départementaux et la disparition d'un patrimoine qui fait partie de l'identité bocalière. « Le Conseil pays veut en faire la feuille de chou sur le logo du département », énumère Paule-Marie Dupuyrouy, non sans se demander quel sens auront ces symboles dans un département aux routes envahies de leur végétation.

« La contestation est conséquente : un collectif est en train de se mettre en place. De nombreuses associations se mobilisent en Cotentin et ailleurs », complète Jean-Jacques Dessus. Le pétition qu'il a lancé a d'ailleurs réuni « près de vingt-cinq mille signataires depuis le 1er du mois de janvier ».

Gilles ROUSSEAU

### Récapitulatif

## L'élagage, pourquoi et comment ?

Le conseil départemental a informé vingt-huit mille propriétaires en septembre 2017 que les arbres débordant sur la route devaient être élagués ou abattus. Plusieurs choix s'offrent à eux, mais ils doivent se décider avant l'été 2018. Récapitulatif des possibilités et raisons de cet élagage qui divise l'opinion.

« Cette démarche d'élagage est une obligation d'entretien qui est tenue les propriétaires », lance sans détour Eric Larue, chargé du projet au conseil départemental. « Il y a trois niveaux : le premier est le sécuritaire routière, le deuxième est la garantie de longévité des chaussées, le troisième est l'esthétique de la filière », détaille-t-il avec précision. Le Cotentin, engagé sur le voie de 100% libre à l'horizon 2025, doit mener les travaux nécessaires afin de permettre un déploiement optimal du haut débit. Et assurer l'attractivité de son territoire. « Il faut qu'on tienne compte, précise le conseiller. Les premiers travaux sont été réalisés à l'automne 2016. Nous avons priorisé des zones géographiques en fonction d'un planning défini en trois phases : 2016-2019, 2019-2020, 2020-2021. Elles ont été validées le 15 février. »

### [ Trois mille sept cents kilomètres de routes concernées par l'élagage ]

L'an dernier, des relevés ont été effectués à partir des plans cadastraux (pour une quarantaine d'agents ont été mobilisés). Sur les quatre mille sept cents kilomètres de routes départementales, trois mille sept cents sont concernés par l'élagage. « Les linéaires ont été définis. Nous avons aussi identifié les arbres sans ou encore ceux qui ont un fort potentiel patrimonial », précise Eric Larue qui a fait appel à un conseiller forestier de la chambre d'agriculture. « Nous travaillons par sections d'habitants et l'ensemble des besoins d'élagage est coordonné. » La majorité des arbres en bord de route appartient au domaine privé : le massif d'élagage, pleine de ramifications, n'est donc pas chose aisée. Si la taille respectueuse des branches demeure au cœur des interrogations, c'est bien la nécessité de la collaboration entre nature et sécurité ainsi que l'optimisation des dépenses d'entretien qui constituent la touche. « Nous laissons les propriétaires libres de choisir comment ils veulent procéder et nous offrons une aide financière pour ceux qui souhaitent se représenter », explique Eric Larue. Trois possibilités sont proposées : le propriétaire peut soit élaguer lui-même, soit faire appel à un professionnel, soit se représenter avec d'autres propriétaires dans des structures de type Anaric qui travaillent avec des professionnels. « Une aide de 15 % sur le coût total des travaux entrepris est accordée aux propriétaires qui choisissent cette solution. »

### [ Les trois mille propriétaires de la phase 1 doivent retourner leurs coupons-réponse ]

En septembre, un premier courrier explicatif a été envoyé. En décembre, un rappel a été banni, et, dans les jours qui suivent, un troisième courrier, composé d'un formulaire, va encourager les propriétaires à communiquer leurs décisions. « Au plus tard, nous devons avoir toutes les réponses avant fin septembre. » Mais il ne faut pas oublier que les zones géographiques ont été délimitées selon trois phases : les propriétaires de la phase 1 ont donc le temps de fonctionner, sont donc les premiers à devoir répondre. Quelque trois mille propriétaires de la phase 1 ont ainsi jusqu'au 30 mars pour retourner leurs coupons-réponse. Parmi eux, trois mille ont déjà choisi d'engager des travaux par leurs propres moyens, deux mille trois cents ont opté pour la méthode proposée. Et le reste ? « Ils n'ont pas encore répondu. De plus, certains habitent à l'étranger », insiste Eric Larue, mentionnant la complexité et l'ampleur du projet. « Nous actualisons en permanence les données, les réponses, les solutions choisies : nous laissons du temps aux propriétaires pour s'organiser, mais nous venons dans l'obligation d'envoyer les premiers courriers en décembre avant l'été. » Mais tout doit se terminer sur les tarifs d'élagage au plus vite afin qu'ils soient et budget du budget... soient validés dans le respect.

Gilles ROUSSEAU